

cern information

ON RECHERCHE ...

La personne qui a emprunté la machine à calculer Olivetti, DIVISSIMA, au General Layout Group /ISR (Bureau Technique Electricité) le jeudi 9 juillet, est priée de la rapporter au plus tôt.

●

TAXATION

Whilst CERN salaries are in general exempt from income tax, income earned by staff or their wives from other sources, including property ownership, may be liable to tax.

The legal situation is complicated and is being studied. In the meantime, we have informed the Swiss authorities that our staff will not declare to the Swiss tax authorities the amounts of their CERN salaries when completing income tax forms in respect of other earnings of theirs or their wives. Staff who are asked by the Swiss tax authorities for information about their CERN salaries should inform the Legal Service in Finance Division immediately.

Staff who return to their own country on leaving CERN and who are asked to declare their CERN salaries for taxation purposes should not do so until they have obtained advice from the Legal Service.

G.H. Hampton, Director
Department of Administration

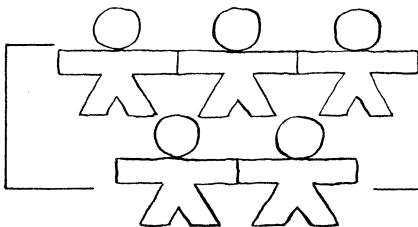
IMPOTS

Si les traitements versés par le CERN sont en général exonérés de l'impôt sur le revenu, les revenus des membres du personnel et de leurs épouses provenant d'autres sources, notamment les biens immobiliers, peuvent être imposables.

Sur le plan juridique, la situation est complexe et son examen est en cours. Nous avons d'ores et déjà informé les autorités suisses que les membres de notre personnel s'abstiendront de déclarer à l'Administration des Contributions, sur les formulaires relatifs à l'impôt sur le revenu concernant d'autres revenus perçus par eux-mêmes ou leurs épouses, les traitements versés par notre Organisation. Ceux à qui cette Administration demanderait des renseignements sur les traitements qui leur sont versés par le CERN devront en informer immédiatement le Service Juridique de la Division des Finances.

Les membres du personnel quittant le CERN pour retourner dans leurs pays d'origine et à qui l'on demanderait de déclarer, aux fins d'imposition, les traitements versés par le CERN, devront attendre, pour le faire, que le Service Juridique leur ait donné son avis.

G.H. Hampton, Directeur
Département de l'Administration



association du personnel

CHALET DES FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX A PLANACHAUX

A partir du lundi 20 juillet et jusqu'à nouvel avis, les réservations des chambres s'effectueront directement auprès de l'Administrateur du Chalet; M. A. ACKERMANN, par téléphone : (025) 8.43.95 tous les jours de 17 à 19 heures, à l'exception du dimanche.

Le mode de paiement reste sans changement (CCP 12-8533 CHALET DES FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX A PLANACHAUX). Il est rappelé que, au moment de la réservation par téléphone, les intéressés doivent s'être procurés le formulaire de réservation auprès du Secrétariat de l'Association du Personnel.